

Règlement de la FurCalvaDance (5/6 mars 2022)

Général

Tout participant de la FurCalvaDance et de ses activités est tenu d'accepter ce règlement dans son intégralité.

Tout comportement qui risquerait d'entacher les relations entre NormandiFurs et les différents acteurs publics, privés et les autres participants qui nous font confiance est proscrit. Ces acteurs publics et privés étant, mais pas uniquement, la ville de Saint-Martin-des-Entrées, la ville de Bayeux, notre prestataire son et lumière, le bowling 868, les médias pouvant être présent ainsi que les autres associations qui y exercent une activité.

La tranquillité et la vie privée des habitants doivent être préservées. Le tapage nocturne est proscrit en-dehors de la salle (qui gardera ses portes fermées pour limiter le bruit extérieur).

Plus précisément :

- Soyez respectueux et tolérant envers toute origine, genre, attirance sexuelle et milieu social de tous.
 - N'harcelez pas ou intimidez qui que ce soit. En cas de conflit ou tension, venez en référer au personnel de la safety ou de l'accueil.
 - Gardez toute activité inappropriée pour en public (tel que les contenus NSFW) pour le privé.
 - N'apportez, ne consommez ou ne proposez pas de produits stupéfiants.
 - L'état d'ébriété provoquant des attitudes négatives, incohérentes et perte de contrôle n'est pas toléré.
 - Ne fumez pas à l'intérieur de la salle communale.
 - ne mettez pas quelqu'un d'autre ou vous-même en situation dangereuse (soucis de santé compris).
 - Il est interdit de s'accrocher aux structures de sons et lumières, de s'approcher ou approcher un objet près d'un projecteur, de déplacer le matériel mis en place et d'accéder à la régie.
 - Suivez les instructions et les consignes des membres du staff (bénévoles et prestataires).
- Particulièrement envers l'équipe de la safety et de l'accueil qui resterons à votre disposition au moindre problème rencontré de votre côté.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de quelconque objet appartenant à un participant.

La législation française s'ajoute aux règles de l'intégralité de ce règlement et des conditions générales.

En cas de non-respect de ces règles, vous serez contraint de quitter cet événement privé et nous nous réservons le droit de ne plus vous accepter à de prochains événements.

L'apport de matériel sortant de l'ordinaire (pouvant occasionner des gênes sonores, thermiques, physiques ou ayant une consommation électrique importante) doit être autorisé au préalable par l'Association.

Tout dommage que vous causeriez, que cela soit au matériel de l'association, des participants, de nos prestataires ou des participants sera à votre charge. À la hauteur des dégâts occasionnés ou de la caution engagée envers les propriétaires du lieu ou des biens (associatif, professionnel ou particulier).

Fursuits

Veillez respecter les fursuits (costumes en fourrure et autres) ainsi que des personnes les portant.

La vision à l'intérieur d'un fursuit est extrêmement limitée. Cela signifie que la personne à l'intérieur peut ne pas vous voir même si elle peut en donner l'impression. Si un fursuiter ne vous a pas donné son accord préalable de manière explicite, vous ne devez pas le toucher (même si c'est une grosse peluche adorable).

Toute dégradation volontaire d'un fursuit est motif de renvoi immédiat et de bannissement définitif.

Si vous voyez un fursuiter qui reste immobile sans réagir et ne vous répond pas (sauf Checkpoint), vous devez immédiatement prévenir un membre du personnel.

Vous devrez vous changer dans le vestiaire (fursuit lounge) prévu à cet effet. Un règlement sur place plus détaillé sur son utilisation sera affiché sur place. Vous devez en prendre connaissance afin de le respecter, sinon l'accès pourra vous être interdit.

Hébergement dans la salle

Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de demander à dormir dans la salle des fêtes.

Cet hébergement est extrêmement sommaire et l'extinction des lumières ne pourrait s'effectuer qu'à partir de 3 heures du matin. Les participants sont tenus de venir avec leur sac de couchage, matelas ou tout autre élément de confort.

Les participants sont tenus de respecter le sommeil de chacun à partir de l'extinction des lumières dans la salle.

Les activités sexuelles ne sont pas plus autorisées la nuit que le jour dans l'enceinte de la salle.

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre une chambre d'hôtel ou un logement dans une chambre d'hôte dans les environs à vos frais.

Droit à l'image

Lors de l'événement, vous serez très probablement amenés à être pris en photo ou en vidéo. Sur place, nous vous demanderons de signer une autorisation de droit à l'image (publication sur nos réseaux et promotion de nos activités).

Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée par notre association, nous vous invitons à vous manifester auprès des organisateurs et des photographes et vidéastes. Dans ce cas, lors de certains moments, nous vous demanderons de vous mettre à l'écart afin de pouvoir réaliser nos captations vidéo et photographique ayant pour but d'être publié.

Situation crise sanitaire : Covid-19

À la suite de la crise pandémique que nous subissons (Covid-19), des mesures sanitaires pourraient être prise selon l'évolution de la situation et de la législation lors de la période de l'événement. Si l'événement devait être annulé à cause d'une force majeure, nous procéderions au remboursement des participants selon les frais engagés.

Un pass sanitaire pourrait être obligatoire si cela permet de se soustraire au port du masque dans la salle.

Conditions Générales de Ventes

Les participants doivent avoir réglé au préalable les frais de participation (et les autres frais optionnels) pour valider leur inscription. Ses informations sont actualisées manuellement et régulièrement sur la plateforme d'inscription. Les demande d'inscriptions seront closes le dimanche 6 février 2022, et la validation par paiement le 13 février 2022.

Les mineurs (moins de 18 ans) ne sont pas autorisés à participer à la FurCalvaDance.

Une pièce d'identité pourra vous être demandée à tout moment pendant toute la durée de l'événement. La Carte Nationale d'Identité et le Passeport sont préférés. Vous devrez porter en permanence le badge que vous recevrez lors de votre accueil en salle afin de permettre de vous identifier (sauf contre-indication du staff).

Tout achat effectué lors de votre inscription après validation ne sera remboursé à votre demande.

À 3 semaines de l'événement, si vous ne pouvez plus participer, vous pouvez contacter le staff afin d'avoir un arrangement pour revendre votre place çà un autre participant si cela est encore possible. Si une crise majeure forçait l'annulation de l'événement, nous rembourserions les participants selon nos possibilités.

Aucune exclusion de la FurCalvaDance, ainsi que des autres événements organisés par NormandiFurs, ne donne droit à un remboursement.



NormandiFurs
Association Furry Normande